2022-02-16

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance régulière du mois de février, tenue ce **16e jour du mois de février 2022 à 18 h** sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Marc Chevalier	Boileau
Gaston Donovan	Bowman
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Richard Jean	Lac-des-Plages
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Nicole Laflamme	Montebello
Denis Tassé	Montpellier
Marcel Beaubien	Mulgrave-et-Derry
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
Myriam Cabana	Notre-Dame-de-la-Paix
Antonin Brunet	Notre-Dame-de-la-Salette
Paul-André David	Papineauville
Micheline Cloutier	Plaisance
Luc Desjardins	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Matthew Macdonald Charbonneau	Saint-Sixte
Mélanie Boyer, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absents :

Maxime-Proulx Cadieux	Chénéville
Gilbert Dardel	Namur

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Mot du préfet**
3. **Appel des conseillers (information)**
4. **Ouverture de la séance (décision)**
5. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
6. **Dépôt et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2022 (décision)**
7. **Questions du public**
8. **Planification et gestion des ressources financières et humaines**
   - **8.1** Remplacement de deux serveurs et de l'unité de sauvegarde de la MRC – Recommandation du Comité administratif (décision)
   - **8.2** Plan d'action 2021 de la MRC de Papineau – État d'avancement des travaux au 31 décembre 2021 (décision)
   - **8.3** Annulation de l'appel d'offres numéro AP-2021-12-005 - Élaboration de la planification stratégique de la MRC (décision)
9. **Questions sur le suivi des résolutions**
   - **9.1** Conseil des maires du 26 janvier 2022 – Dépôt du rapport sommaire des suivis (information)
   - **9.2** Comité administratif du 21 janvier et du 2 février 2022 – Dépôt des procès-verbaux et des rapports sommaires de suivi (information)
10. **Service de développement économique**
    - **10.1 Rapport des activités de la MRC**
      - 10.1.1 Fonds région et ruralité (FRR) 2020-2024 – Volet 2 – Dépôt du rapport d'activités 2020-2021 (décision)
      - 10.1.2 Lancement d'un appel de projets - Fonds région et ruralité (FRR) – Volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » (volet 4) (décision)
    - **10.2 Plan de développement et de diversification économique**
    - **10.3 Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités (information)**
11. **Évaluation foncière**
    - **11.1** Dépôt du projet de compte rendu de la réunion du Comité Évaluation foncière tenue le 2 février 2022 (information)
12. **Aménagement du territoire, ressources naturelles et environnement**
    - **12.1 Aménagement du territoire**
    - **12.2 Ressources naturelles**
    - **12.3 Environnement**
      - 12.3.1 Environnement
      - 12.3.2 Plan de gestion des matières résiduelles
      - 12.3.3 Cours d'eau municipaux
    - **12.4 Technologie de l'information et des communications**
    - **12.5 Transport**
13. **Sécurité publique**
    - **13.1 Sécurité publique**

13.2 Sécurité incendie

13.3 Cour municipale

14. <u>Rapport des comités et des représentants</u>

14.1 Rapport mensuel d'activités de la Corporation des loisirs de Papineau - Présentation du représentant (information)

15. <u>Demandes d'appui</u>

16. <u>Calendrier des rencontres</u>

16.1 Dépôt du calendrier des rencontres pour les mois de février à décembre 2022 (information)

17. <u>Correspondance</u>

18. <u>Divers (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal*)</u>

19. <u>Délégation de compétence</u>

20. <u>Questions des membres et propos du Préfet</u>

20.1 Invitation – Soirée d'informations – Bibliothèque de Plaisance (information)

20.2 Dossier déchets ultimes (information)

21. <u>Questions du public</u>

22. Levée de la séance (décision)

2. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il remercie la Corporation des loisirs de Papineau pour l'organisation de la Coupe Papineau ainsi que la Municipalité de Ripon pour l'accueil. Il souligne également les 20 années de service de l'agente de développement culturel, madame Marie-France Bertrand, au sein du CLD de Papineau et de la MRC de Papineau par la suite. Il informe les membres que la prochaine séance du Conseil des maires aura lieu en présentiel. Le lieu reste toutefois à être déterminé. Un suivi sera effectué à cet égard auprès d'eux dans les meilleurs délais.

4. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-02-024

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-025

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
appuyé par M. le conseiller David Pharand
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

6. DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE 26 JANVIER 2022

2022-02-026

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2022, lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

ATTENDU les modifications demandées par monsieur Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, au point 8.2 du présent procès-verbal;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2022 soit et est adopté tel que modifié dans le cadre de la présente séance et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

8. PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

8.1 REMPLACEMENT DE DEUX SERVEURS ET DE L'UNITÉ DE SAUVEGARDE DE LA MRC – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2022-02-027

ATTENDU que les serveurs de la MRC de Papineau ont plus de cinq (5) ans et qu'ils doivent être changés afin de maintenir et d'assurer la protection de l'ensemble des données;

ATTENDU que la MRC doit améliorer la sécurité de ses données et qu'il y a lieu de se doter de logiciels de gestion interne à la fine pointe de la technologie;

ATTENDU que la MRC a demandé des soumissions à deux entreprises, soit Internet Papineau et Groupe DL informatique inc., afin de respecter la réglementation applicable;

ATTENDU que seul le Groupe DL informatique inc. a déposé une offre concernant l'acquisition des serveurs requis;

ATTENDU l'offre de l'entreprise Groupe DL informatique inc., représentant un montant de 49 915.34 $, excluant les taxes applicables, laquelle inclut deux serveurs et l'unité de sauvegarde;

ATTENDU que ladite offre de l'entreprise Groupe DL informatique inc. n'inclut pas l'installation des logiciels et le transfert des données;

ATTENDU la proposition d'Internet Papineau pour l'installation et le transfert des données des deux serveurs ainsi que la configuration de ceux-ci, représentant un montant de 5 200 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-02-040, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 février 2022, laquelle recommande au Conseil des maires d'accepter, notamment les contrats proposés et liés à l'achat de deux serveurs et de l'unité de sauvegarde, leur installation, leur transfert ainsi que la configuration des données;

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Chevalier
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et accepte la proposition de Groupe DL informatique inc. concernant l'achat de deux serveurs et de l'unité de sauvegarde, représentant un montant de 49 915.34 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et accepte la proposition d'Internet Papineau pour l'installation, le transfert ainsi que la configuration des données, représentant un montant de 5 200 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire 02-65903-414;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

8.2 PLAN D'ACTION 2021 DE LA MRC DE PAPINEAU – ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

2022-02-028

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'un Plan stratégique régional 2007-2012 le 20 juin 2007 par le biais de la résolution numéro 2007-06-95;

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa mission qui consiste à assurer le leadership de l'aménagement et du développement harmonieux et durable de son territoire et, plus spécifiquement, ses orientations stratégiques en se dotant d'un plan d'action;

ATTENDU que l'élaboration, la réalisation et la révision d'un plan d'action permettent aux membres du Conseil ainsi qu'aux partenaires de la MRC

de connaître concrètement les interventions accomplies par la MRC, de les évaluer, de dresser un bilan sur ces dernières et de prévoir les futures actions pour l'année suivante en fonction des conclusions et des recommandations de l'année en cours;

ATTENDU la résolution numéro 2021-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2021, relative à l'adoption du Plan d'action de la MRC de Papineau pour l'année 2021;

ATTENDU le tableau relatif à l'état d'avancement sur les travaux réalisés dans le cadre dudit plan d'action en date du 31 décembre 2021, lequel est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
appuyé par M. le conseiller David Pharand
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Conseil des maires de la MRC de Papineau prennent acte du bilan sur les travaux réalisés dans le cadre du Plan d'action de la MRC pour l'année 2021, tel que déposé dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC de Papineau soit et est mandatée pour assurer les suivis, notamment en ce qui a trait à la diffusion accomplissements de la MRC.

Adoptée.

8.3 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO AP-2021-12-005 - ÉLABORATION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC

2022-02-029

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'une planification stratégique en 2007, laquelle s'échelonnait sur une période de cinq ans soit jusqu'au 31 décembre 2012;

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-234, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, autorisant le lancement d'un appel d'offres par invitation relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la MRC, conformément au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions tenue le 27 janvier 2022 à 11h20 au siège social de la MRC de Papineau, conformément au document d'appel d'offres;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues et jugées conformes par le comité de sélection ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU que le comité de sélection a procédé à l'analyse des offres de services transmises et recommande l'annulation du processus en raison, notamment d'un débalancement des heures estimées pour réaliser le mandat;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
appuyé par M. le conseiller Paul-André David
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Conseil des maires annulent l'appel d'offres relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la MRC (Appel d'offres numéro AP-2021-12-005) conformément à la recommandation du Comité de sélection ;

QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour ajuster les documents d'appel d'offres et procéder au lancement de ce dernier dans les meilleurs délais ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

Adoptée.

9. QUESTIONS SUR LE SUIVI DES RÉSOLUTIONS

9.1 CONSEIL DES MAIRES DU 26 JANVIER 2022 – DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES SUIVIS

Le rapport sommaire sur les suivis des résolutions adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2022 est déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

9.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 21 JANVIER ET DU 2 FÉVRIER 2022 – DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RAPPORTS SOMMAIRES DE SUIVI

Les procès-verbaux des séances tenues les 21 janvier et 2 février 2022 sont déposés au cahier des membres à titre d'information. Les numéros des résolutions concernées dans le cadre de ces séances sont de CA-2022-01-025 à CA-2022-02-046.

10. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Rapport des activités de la MRC

10.1.1 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) 2020-2024 – VOLET 2 – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

2022-02-030

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-055, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 juin 2015, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds Régions et Ruralité 2020-2024 – VOLET 2 (FRR volet 2) conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU que pour obtenir les versements attendus du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une reddition de comptes pour l'année 2020-2021 doit être réalisée conformément à l'entente conclue;

ATTENDU le rapport d'activités lié au Fonds Régions et Ruralité 2020-2024 – VOLET 2 (FRR volet 2) en référence à l'année financière 2020-2021 déposé dans le cadre de la présente séance pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit
appuyé par M. le conseiller Marcel Beaubien
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Conseil des maires adoptent le rapport d'activités du Fonds Région et Ruralité 2020-2024 – VOLET 2 (FRR volet 2) en référence à l'année financière 2020-2021 conformément aux exigences du MAMH précisées dans l'entente conclue;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès du MAMH, afin d'obtenir les versements prévus à l'entente relative à la gestion du FRR volet 2, conformément aux exigences dudit ministère.

Adoptée.

10.1.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS - FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET « SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » (VOLET 4)

2022-02-031

ATTENDU que le Volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique et se décline en deux portions complémentaires;

ATTENDU que ce programme se divise en deux volets, dont celui faisant référence aux ententes de vitalisation avec des MRC. Toutes les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile, mais qui affichent un IVE inférieur à -5 ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2016 sont aussi admissibles à une aide;

ATTENDU que selon l'Indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau se situent au cinquième quintile soit Boileau, Bowman, Duhamel, Lac-des-Plages, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Émile-de-Suffolk et Val-des-Bois;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) versera à la MRC un montant de 301 670 $ par an pour une durée de cinq (5) ans par l'entremise du FRR volet 4 pour réaliser le plan d'action défini dans le cadre de l'entente de vitalisation conclue entre les parties concernées, ce qui représente un investissement total de 1 508 350 $ sur le territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-162, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 août 2021, adoptant le cadre de vitalisation et ses axes privilégiés;

ATTENDU que, pour avoir accès à la partie dédiée à la MRC de Papineau du Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale », un appel de projets doit être lancé, et ce selon les modalités prescrites dans le cadre de vitalisation et que les organisations ont jusqu'au 24 mars 2022 pour déposer leurs demandes d'aide financière;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
appuyé par M. le conseiller David Pharand
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires autorise le lancement d'un appel de projets dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération suite à l'analyse des projets reçus;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

10.2 Plan de développement et de diversification économique

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

10.3 Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités

Aucune information n'est fournie pour ce point.

11. ÉVALUATION FONCIÈRE

11.1 DÉPÔT DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ ÉVALUATION FONCIÈRE TENUE LE 2 FÉVRIER 2022

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du Comité d'Évaluation foncière tenue le 2 février 2022.

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

12.1 Aménagement du territoire

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.2 Ressources naturelles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3 Environnement

12.3.1 ENVIRONNEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.3 COURS D'EAU MUNICIPAUX

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.4 Technologie de l'information et des communications

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.5 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Sécurité publique

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.2 Sécurité incendie

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.3 Cour municipale

Aucune information n'est déposée dans le cadre de la présente séance.

14. RAPPORT DES COMITÉS ET DES REPRÉSENTANTS

14.1 RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU - PRÉSENTATION DU REPRÉSENTANT

Les membres prennent connaissance du rapport mensuel d'activités de la CLP déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

15. DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

16. CALENDRIER DES RENCONTRES

16.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES POUR LES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2022

Les membres prennent connaissance du calendrier des rencontres pour les mois de février à décembre 2022.

17. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

18. DIVERS (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal*)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

19. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

20. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

20.1 INVITATION – SOIRÉE D'INFORMATIONS – BIBLIOTHÈQUE DE PLAISANCE

Madame Micheline Cloutier, mairesse de la Municipalité de Plaisance, invite les membres à assister à une soirée d'informations et de discussions à la bibliothèque de Plaisance le 10 mars prochain à 19h. L'information relative à la tenue de ces soirées a été acheminée aux membres par la MRC récemment.

20.2 DOSSIER SUR LES DÉCHETS ULTIMES

Monsieur Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, s'interroge sur le dossier des déchets ultimes et espère que les personnes responsables de l'étude demandée prendront en considération le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) diffusé récemment concernant, notamment les déchets ultimes.

21. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-032

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
appuyé par Mme la conseillère Myriam Cabana
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée. Il est 18h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Benoit Lauzon, Préfet